



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

RESTRICTIONS D'EAU

Au vu de la sécheresse persistante et du niveau des sources qui a très fortement baissé, le Conseil communal a décidé

D'INTERDIRE

Toute utilisation de confort de l'eau, à savoir

- L'arrosage des pelouses ;
- Le remplissage des piscines ;
- Le lavage des voitures et de tout véhicule, et de toute place.

Par ailleurs, l'utilisation des hydrantes est strictement proscrite.

Ces mesures sont valables dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel avis.

L'autorité communale remercie les usagers de leur compréhension quant à ces dispositions que nous impose la situation exceptionnelle que nous vivons en cette période estivale.

INFORMATIONS CONCERNANT LES SUBSIDES DE FORMATION

Vous suivez actuellement une formation de niveau secondaire II (filiale de transition, apprentissage AFP ou CFC, école de commerce, école de culture générale, école des métiers, lycée, etc.) ou vous avez entrepris des études de niveau tertiaire (ES, université, EPF, HES, HEP, brevet fédéral, diplôme fédéral) ou, enfin, vous souhaitez partir prochainement en stage linguistique. Vous avez la possibilité d'obtenir des subsides de formation de la part de la République et Canton du Jura (bourse et/ou contribution cantonale aux frais de formation).

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2022-2023 sont disponibles à l'adresse suivante : www.jura.ch/bourses

Les demandes doivent être déposées à partir du 1er août 2022 via les formulaires en ligne sur le guichet virtuel de la République et Canton du Jura, onglet Formation/Enseignement, accessible en créant un compte personnel.

Les demandes doivent être déposées au plus tard :

- **le 31 janvier 2023** pour les formations débutant entre août et novembre 2022 ;
- **le 30 avril 2023** pour les formations débutant en janvier ou février 2023 ;
- **le dernier jour du stage** pour les stages linguistiques.

Pour les dossiers déposés hors-délai, le subside est dû uniquement pour la durée de formation restante jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La Section des bourses se tient volontiers à votre disposition pour tout conseil ou complément d'information par courriel à l'adresse bourses@jura.ch ou par téléphone au **032 420 54 40** du **lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.**

Nous vous souhaitons plein succès dans votre formation !

CONSEIL COMMUNAL